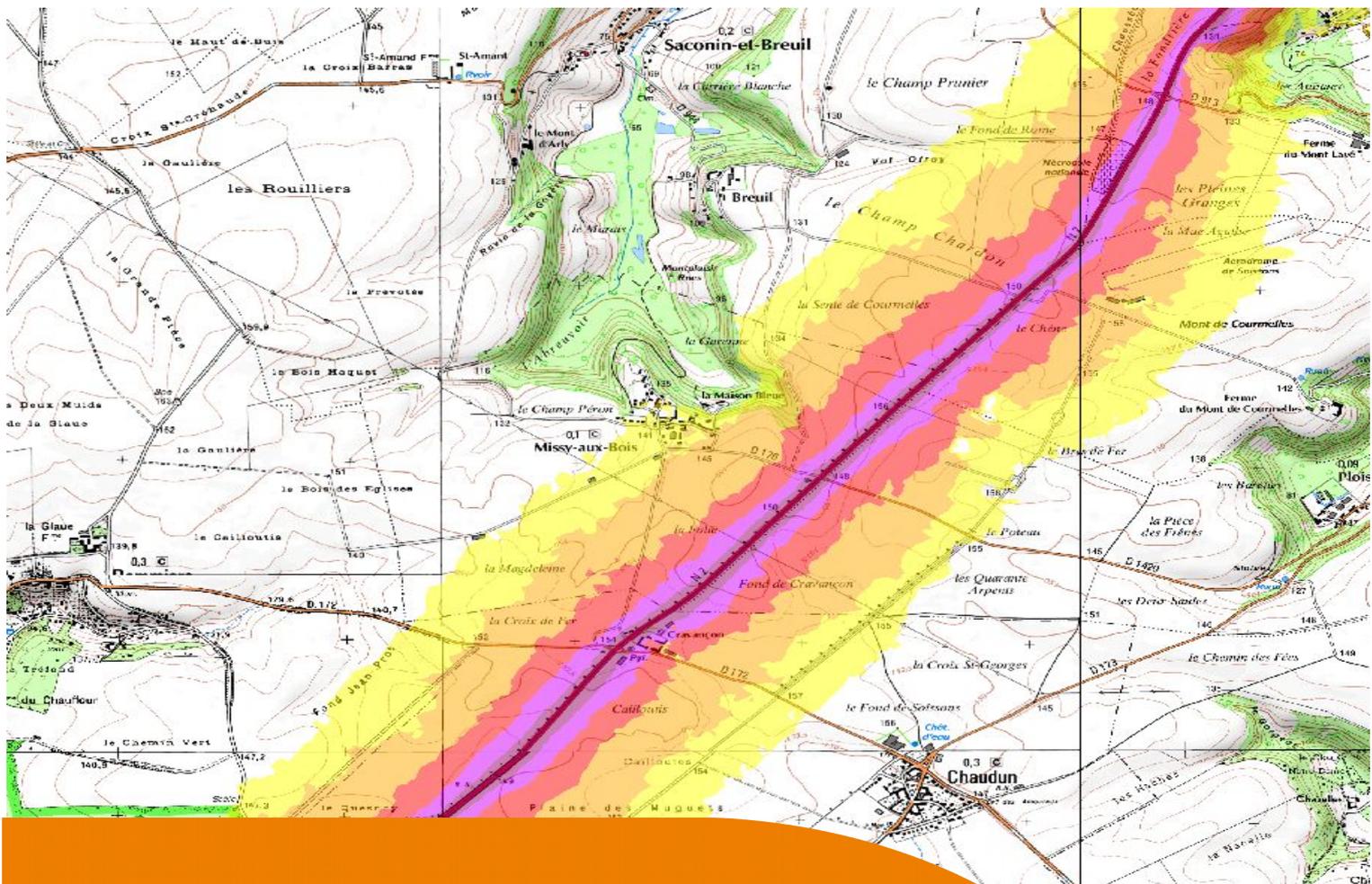


Cartes de Bruit Stratégiques Département de l'Oise

Résumé non technique de 3^{ème} échéance

Réseau routier non concédé



Bordereau documentaire

Identification du document

Type de document : Rapport d'étude	Référence SIGMA : C16IS0537-09 Rapport d'étude n°2018-150
Date : Juin 2018	Numéro de version : V1 Nature : <input type="checkbox"/> Intermédiaire / <input type="checkbox"/> Final
Titre : Cartes de Bruit Stratégiques des grandes infrastructures de transports terrestres	
Sous-titre : Réseau routier non concédé de l'Oise	
Rapport réalisé à la demande de : DDT de l'Oise BARTHE Claude / SEEF / NB 40, rue Jean Racine - BP 317 - 60021 BEAUVAIS claude.barthe@oise.gouv.fr 03 44 06 50 29	
Auteur :	Geoffrey Pot Groupe Air, Bruit, Vibrations / Responsable de la thématique Bruit geoffrey.pot@cerema.fr 03.20.48.49.93
Contributeurs :	

- Diffusion : Confidentiel (diffusion réservée au Cerema)
 Diffusion restreinte
 Diffusion libre

Historique des versions

Version	Date	Commentaire

Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle, les livrables produits par le Cerema sont la propriété de leur auteur : droits moraux aux personnes physiques nommément désignées sur le rapport, droits patrimoniaux au Cerema.

En conséquence, un exemplaire du rapport sera conservé à la documentation du Cerema pour une exploitation à des fins méthodologiques.

Ces dispositions légales vous engagent à respecter l'obligation minimale de citation de l'auteur dans toutes vos communications impliquant notre production. De son côté, le Cerema s'engage à toujours citer le demandeur en tant qu'organisme ayant financé l'étude.

Indépendamment de ces obligations minimales, des spécifications particulières visant à l'application du droit d'auteur (procédé et conditions de divulgation) peuvent être indiquées lors de la transmission du document final.

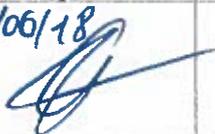
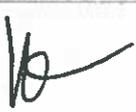
Certification Qualité



Les prestations du Cerema Nord Picardie sont menées dans le respect de sa politique Qualité.

Le Cerema Nord Picardie est certifié ISO 9001 (version 2015) pour ses trois implantations (Siège, Sequedin et Saint-Quentin) depuis le 16 mars 2017.

Validations techniques et visas

	Rédaction	Contrôle interne		Approbation
Nom / Qualité	Geoffrey Pot Responsable de la thématique Bruit	Louise Mazouz Chargée d'études Bruit	Geoffrey Pot Responsable de la thématique Bruit	Christine Bugajny Responsable du groupe Air Bruit Vibrations
Date / Visa	le 06/06/18 			

Visa du Chef de département Territoires, Écologie, Énergie, Risques

Date : 11/06/18


Corinne LAMPIN

Résumé

Résumé non technique produit dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^e échéance de la directive européenne "Bruit dans l'Environnement".

Mots clés

Cartes de bruit stratégiques, directive européenne 2002/49/CE, routier

Sommaire

Objet de l'étude.....	5
Stratégie du ministère pour l'échéance 2017.....	6
Méthodes et hypothèses.....	7
Méthode de calcul.....	7
Données et hypothèses.....	7
Identification du réseau cartographié.....	9
Les itinéraires nationaux.....	9
Les itinéraires départementaux.....	11
Les itinéraires communaux, intercommunaux ou métropolitains.....	13
Principaux résultats.....	14
Documents cartographiques.....	14
Statistiques d'exposition au bruit.....	18
Conclusion.....	26

Objet de l'étude

Contexte

En application des articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du Code de l'Environnement, des cartes de bruit doivent être produites le long des infrastructures routières écoulant plus de 3 millions de véhicules / an (soit plus de 8200 véhicules / jour).

Ces cartes de bruit dites « stratégiques » permettent une évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Compte tenu de l'étendue des territoires concernés et de la méthode recommandée par la Commission Européenne, ces cartes ne sont pas calées sur des mesures sur site et reposent sur une approche macroscopique de la réalité.

Ces cartes ont pour objectif d'informer et de sensibiliser la population sur son exposition aux nuisances sonores. Elles permettent également de fournir aux autorités compétentes des éléments de diagnostic objectifs pour asseoir de futures actions, notamment dans les secteurs d'exposition sonore excessive.

Documents à fournir

Conformément aux textes de transposition de la directive 2002/49/CE en particulier de l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, les données et documents à fournir sont :

- des documents graphiques représentant :
 - Les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones (cartes de type A). Ces courbes matérialisent des zones de même niveau sonore et sont tracées par pas de 5 dB(A) à partir du seuil de 55 dB(A) en Lden et 50 dB(A) en Ln.
 - Les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet conformément au dernier classement sonore des voies en vigueur (cartes de type B).
 - Les zones concernant les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé où les valeurs limites sont dépassées (cartes de type C). Ces valeurs limites de niveau sonore sont de 68 dB(A) en Lden et 62 dB(A) en Ln.
 - Les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence (cartes de type D).
- une estimation :
 - Du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement situés dans les zones correspondant aux intervalles [55;60[, [60;65[, [65;70[, [70;75[, [75,...[en Lden exprimé en dB(A) et [50;55[, [55;60[, [60;65[, [65;70[, [70,...[en Ln exprimé en dB(A).
 - Du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement exposés à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites.
 - De la superficie totale, en kilomètres carrés, exposée à des valeurs de Lden supérieures à 55, 65 et 75 dB(A).
- un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation ainsi qu'un exposé sommaire de la méthodologie employée (présent document).

Les indicateurs Lden et Ln sont définis de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 \cdot \log \left(\frac{12}{24} \cdot 10^{\frac{L_d}{10}} + \frac{4}{24} \cdot 10^{\frac{L_e+5}{10}} + \frac{8}{24} \cdot 10^{\frac{L_n+10}{10}} \right)$$

L'indicateur Lden intègre les résultats d'exposition sur les 3 périodes : jour (Ld : 6h-18h), soir (Le : 18h-22h) et nuit (Ln : 22h-6h) en incluant une pénalité de 5 dB(A) pour la soirée et 10 dB(A) pour la nuit.

L'indicateur Ln correspond à l'indicateur LAeq(22h-6h) de la réglementation française aux 3 dB près de la réflexion de façade.

Objet de l'étude (suite)

Documents à fournir (suite)

Ce rapport constitue le résumé non technique prévu par la réglementation. Conformément à l'article R572-5 du Code de l'Environnement, il présente un exposé sommaire de la méthodologie employée pour l'élaboration des cartes et les principaux résultats de l'évaluation réalisée. Il est joint aux cartographies de bruit et détaille les données d'exposition des populations et des établissements sensibles.

La Direction Départementale des Territoires de l'Oise a confié la réalisation de cette étude au Cerema.

Stratégie du ministère pour l'échéance 2017

Le travail du Cerema s'appuie sur une commande centrale confiée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Comme le prévoit l'article L572-5 du Code de l'Environnement, les cartes de bruit doivent être réexaminées et le cas échéant révisées tous les 5 ans.

L'année 2017 constitue la 3^e échéance de mise en œuvre de la directive européenne. L'article L572-5 du Code de l'Environnement précise que ces cartes sont « *réexaminées, et le cas échéant, révisées, au moins tous les cinq ans* ».

Ainsi, la mise en œuvre de ce réexamen conduit, en 2017 et selon les cas, à réviser ou reconduire les cartes précédemment élaborées.

Dans un courrier adressé à ses services le 20 décembre 2016, le ministère a proposé de reconduire en l'état une majorité des cartes produites lors de l'échéance précédente et de limiter la révision à quelques situations impérieuses, dûment identifiées.

Les modifications substantielles à considérer sont liées :

- aux éléments de nature à faire évoluer l'exposition au bruit : modification effective des vitesses, constructions effectives de protections anti-bruit (écrans, merlons), etc
- à une remise à niveau des cartes existantes : présence d'anomalies relevées post-approbation (ex : routes cartographiées à tort), changements de domanialité, cartes élaborées en « méthode simplifiée », etc
- aux évolutions du réseau : infrastructures nouvellement éligibles, effets induits et connexions des infrastructures nouvellement mises en service sur les réseaux déjà cartographiés.

Ce travail de réexamen a été réalisé par le Cerema en 2016 et 2017 après validation des services de la DDT 60.

Pour la 4^e échéance de mise en œuvre de la directive européenne programmée pour 2022, la Commission Européenne rend obligatoire l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul (CNOSSOS) qui nécessitera une actualisation et une révision complète des cartes de bruit.

Méthodes et hypothèses

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 4 avril 2006, la méthodologie utilisée pour l'établissement des cartes se base sur des calculs réalisés à partir d'une modélisation acoustique de l'infrastructure et de la propagation du bruit. Elle est conforme aux recommandations contenues dans le guide méthodologique « Production des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires » publié par le SETRA (Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes - SETRA) en août 2007, devenu Cerema.

Méthode de calcul

La méthode de calcul utilisée correspond à l'approche « détaillée » du guide méthodologique. Elle s'appuie sur l'utilisation du logiciel de simulation acoustique MITHRA-SIG V5.1 conçu par le CSTB, développé et diffusé par la société GEOMOD.

Le logiciel MITHRA-SIG V5 effectue des calculs selon les indicateurs réglementaires Lden et Ln et intègre la Nouvelle Méthode de Prévision du Bruit (NMPB 2008) décrite dans la norme NFS 31-133 de février 2011.

Données et hypothèses

Les données utilisées par le logiciel concernent la topographie, l'émission sonore des sources de bruit, la population et les établissements particulièrement sensibles au bruit.

La BD ALTI® 2016 au pas de 5 m permet d'obtenir un modèle numérique de terrain (MNT) maillé décrivant le relief du territoire français à moyenne échelle et apporte une 3^{ème} dimension pour représenter et analyser le territoire. Ce MNT est matérialisé par des points.

Les données de topographie proviennent de la BD TOPO® 2016 produite par l'IGN (institut national de l'information géographique et forestière) ; cette base régulièrement actualisée propose une description vectorielle 3D du territoire avec une précision métrique. Elle contient l'ensemble des courbes de niveaux, des lignes orographiques, des bâtiments, des infrastructures de transports (routes et voies ferrées) et, est utilisée sous un format shapefile3D.

Le sol est pris par défaut comme absorbant. Toutefois, des surfaces réfléchissantes sont modélisées au niveau des zones urbaines (parkings, étendue d'eau, ville dense...).

L'influence des conditions météorologiques (facteurs thermiques, vitesse et direction du vent) est significative à partir d'une distance à la voie de 100m. Il est donc nécessaire de prendre en compte les effets météorologiques sur la propagation des niveaux de bruit dans la cartographie. Les valeurs des occurrences météorologiques ont été prises en compte conformément à la norme NFS 31-133 de février 2011, en considérant des valeurs d'occurrences favorables à la propagation du bruit de :

25 % sur la période diurne (6-18h),

60 % sur la période de soirée (18-22h),

85 % sur la période nocturne (22-6h).

Les émissions sonores ont été déterminées à partir des données de trafics communiquées par les différents gestionnaires. Ces trafics se présentent sous la forme d'un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) pour l'ensemble des véhicules avec un pourcentage de poids lourds associé ; ce TMJA est ensuite réparti sur chacune des trois périodes réglementaires (Jour=6-18h, Soirée=18-22h, Nuit=22-6h), en tenant compte de la typologie de la voie (route interurbaine ou urbaine) et de sa fonction (longue distance ou régionale) conformément à la note SETRA EEC n°77 « Calcul prévisionnel du bruit routier » d'avril 2007. Pour les voies urbaines à fonction locale, c'est le guide méthodologique du SETRA de 2007 « Les cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires » qui fait référence.

Aux données de trafics, nous avons associé les vitesses réglementaires propres à chaque catégorie de véhicules (véhicules légers ou poids lourds).

Les niveaux sonores sont évalués à une hauteur de 4m relative au sol conformément aux préconisations de la directive européenne.

Le nombre de réflexions du rayon sonore pris en compte est de trois.

On rappelle que pour la caractérisation d'un bâtiment, les indicateurs Lden et Ln sont évalués sans tenir compte de la dernière réflexion sur la façade du bâtiment concerné, ce qui implique une correction de -3dB ; contrairement à la carte de bruit caractérisant un point quelconque de l'espace où l'on ne fait pas de correction.

Les données de population proviennent d'un traitement effectué par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA), à partir d'une méthode originale initiée par le Cerema s'appuyant sur la base des fichiers fonciers MAJIC (millésime 2013) mise à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), sur les données d'occupations moyennes au logement (millésime 2012) produites par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et sur la BD TOPO® (millésime 2014) de l'IGN. Cette méthode permet de déterminer le nombre de logements par parcelle, d'en déduire une estimation de la population dans les bâtiments qui la composent et ainsi de spatialiser la population.

Le logiciel de modélisation calcule le niveau sonore en façade de chaque bâtiment, puis affecte au bâtiment le niveau sonore calculé sur la façade la plus exposée, ensuite il dénombre les populations.

La localisation des établissements particulièrement sensibles au bruit comme les établissements de soins et de santé ou les établissements d'enseignement s'est faite essentiellement à partir de l'utilisation des bases de données du site data.gouv.fr et de la BD TOPO® de l'IGN (classe des Points d'Activité ou d'Intérêt PAI « santé » ou « sciences / enseignement »).

Identification du réseau cartographié

Le réseau à cartographier sur le département est celui écoulant actuellement un TMJA d'au moins 8200 véhicules / jour.

La liste des itinéraires concernés qui représentent un total d'environ 451 km sur l'ensemble du département est présentée ci-dessous.

Tous les détails concernant les trafics utilisés et les sections concernées sont disponibles auprès du Cerema Nord-Picardie.

Les appellations correspondent à celles identifiées par le Cerema à partir des informations disponibles dans les bases de l'IGN, croisées avec les documents disponibles sur Internet et notamment les fonds de plans de ville.

Les itinéraires nationaux

Sur le département, on dénombre 5 routes nationales non concédées représentant un linéaire d'environ 139 km.

Nom de l'itinéraire	Longueur (m)	Trafic annuel (veh)	Source du trafic
N2	30955	9564460	Trafic 2012 + DIR 2015
N31	77845	7575575	Trafic 2012 + DIR 2015
N324	1271	7367525	Trafic 2012
N330	21670	3624997	Trafic 2012
N1031	6847	7888015	Trafic 2012

Tableau 1 : Réseau routier national non concédé à cartographier dans l'Oise pour 2017

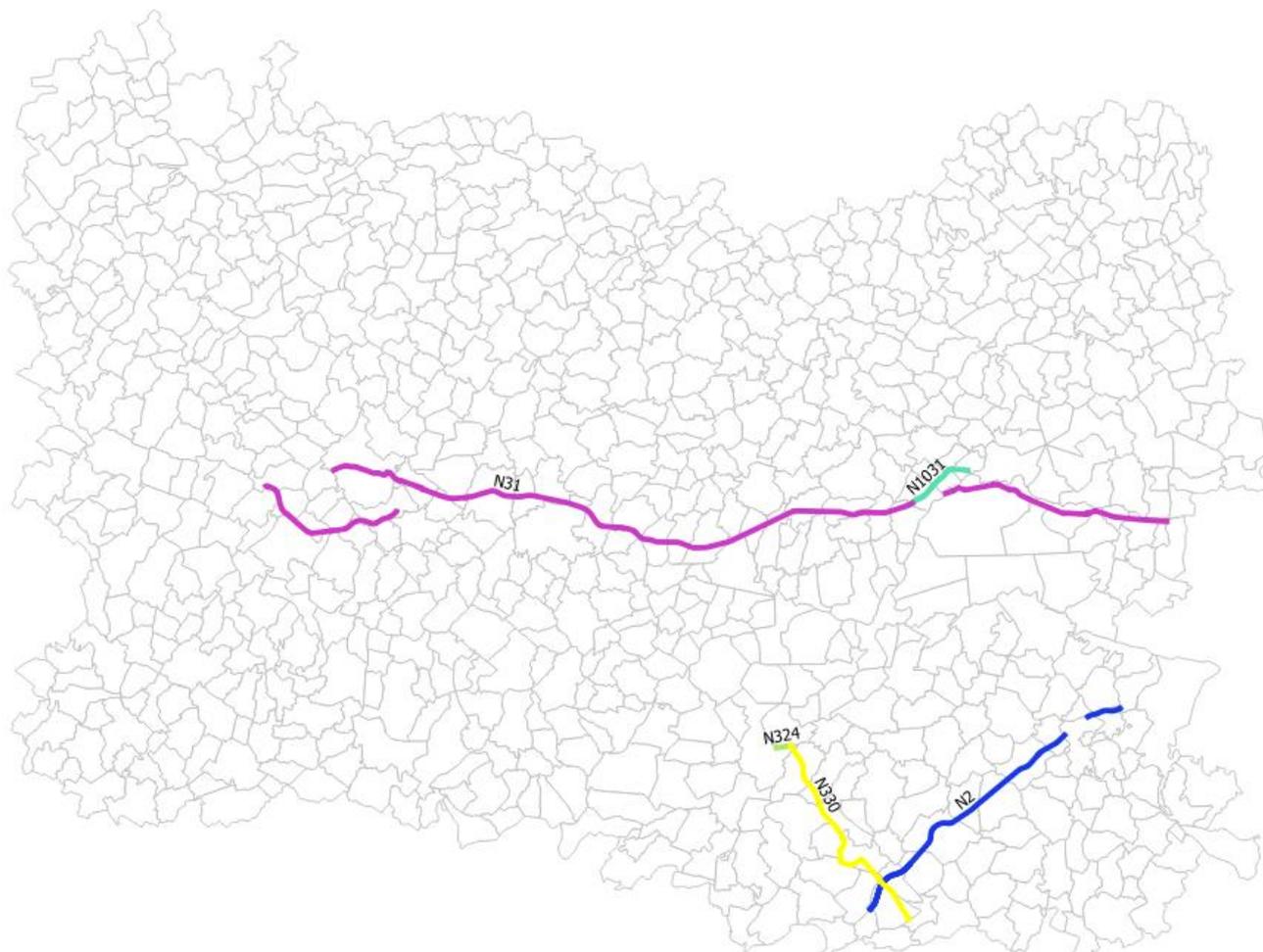


Figure 1 : Carte du réseau routier national non concédé à cartographe dans l'Oise pour 2017

Les itinéraires départementaux

Sur le département, on dénombre 28 routes départementales représentant un linéaire d'environ 290 km.

Nom de l'itinéraire	Longueur (m)	Trafic annuel (veh)	Source du trafic
D44	5000	4087635	Trafic 2012
D53	2700	3533930	Trafic 2012
D92	10000	5218405	Trafic 2012
D130	5000	3249777	Trafic 2012
D137	3600	3292665	Trafic 2012
D162	6600	3563130	Trafic 2012
D200	25750	10421845	Trafic 2012 + Classement sonore 2016
D201	3020	8626045	Trafic 2012 + Classement sonore 2016
D202	2400	3005775	Trafic 2012
D205	1500	3128050	Trafic 2012
D330	2100	3678835	Trafic 2012
D901	21900	4758140	Trafic 2012
D909	6100	3366395	Trafic 2012
D915	9800	3881045	Trafic 2012
D916	15700	3836697	Trafic 2012
D924A	8400	3878855	Trafic 2012
D927	2300	3459470	Trafic 2012
D932	3500	3137905	Trafic 2012
D932A	5600	3301060	Trafic 2012
D973	3900	4787705	Trafic 2012
D981	5900	3228425	Trafic 2012
D1001	31600	5705367	Trafic 2012
D1016	29970	20484895	Trafic 2012 + Classement sonore 2016
D1017	32000	4802548	Trafic 2012
D1032	32400	4916550	Trafic 2012
D1131	3080	16733790	Trafic 2012 + Classement sonore 2016
D1324	1300	5971035	Trafic 2012
D1330	9240	12541400	Trafic 2012 + Classement sonore 2016

Tableau 2 : Réseau routier départemental à cartographier dans l'Oise pour 2017

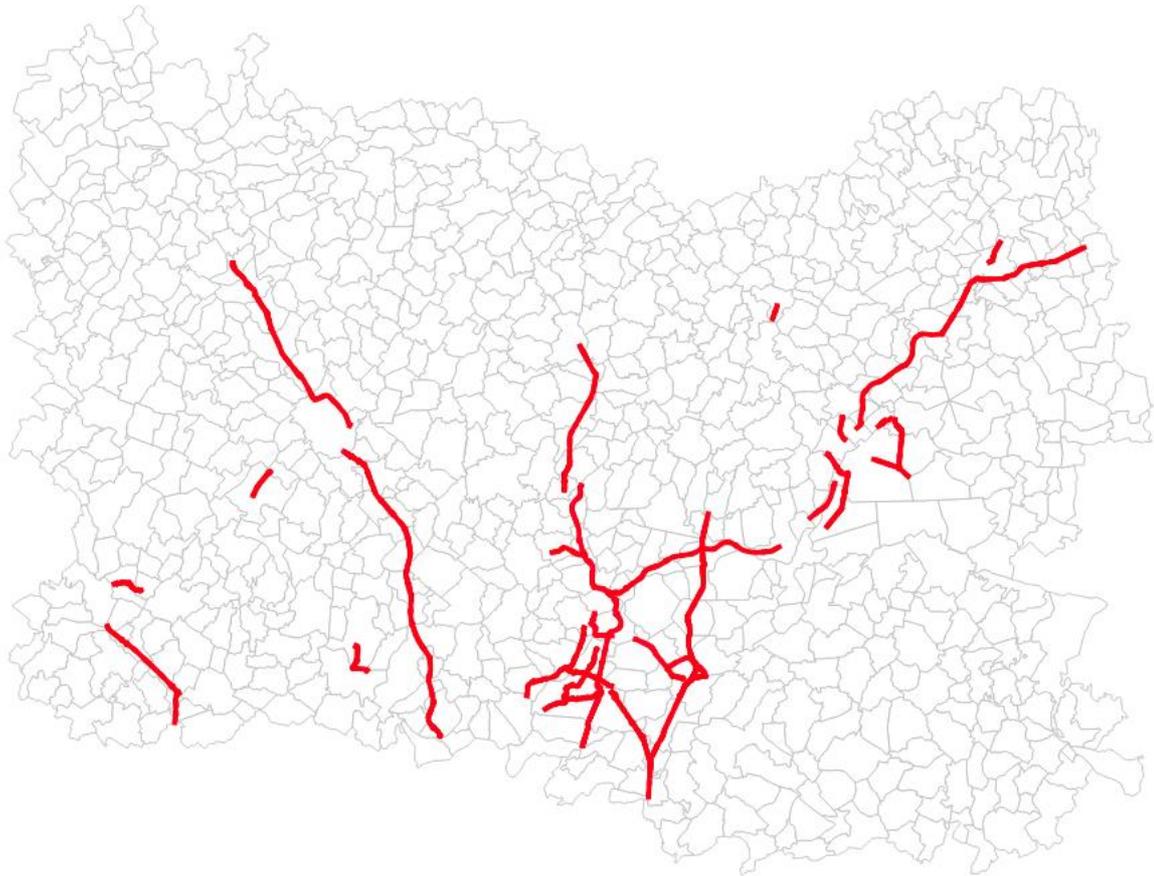


Figure 2 : Carte du réseau routier départemental à cartographier dans l'Oise pour 2017

Les itinéraires communaux, intercommunaux ou métropolitains

Sur le département, on dénombre 13 routes communales représentant un linéaire d'environ 22 km.

Nom de l'itinéraire	Longueur (m)	Trafic annuel (veh)	Source du trafic
C1_bauvais	6030	5737956	Trafic 2012
C2_bauvais	2090	4173775	Trafic 2012
C3_bauvais	490	3660220	Trafic 2012
C4_bauvais	3360	3400340	Trafic 2012
C5_bauvais	2320	3943095	Trafic 2012
C6_bauvais	2940	7057397	Trafic 2012
C7_bauvais	1420	4806685	Trafic 2012
C8_bauvais	1300	5621487	Trafic 2012
C9_bauvais	680	4077780	Trafic 2012
C10_bauvais	480	3195575	Trafic 2012
C11_bauvais	690	3352160	Trafic 2012
C1_crepy-en-valois	310	6547735	Trafic 2012
C1_senlis	270	5299070	Trafic 2012

Tableau 3 : Réseau routier communal à cartographier dans l'Oise pour 2017



Figure 3 : Carte du réseau routier communal à cartographier dans l'Oise pour 2017

Principaux résultats

Documents cartographiques

Toutes les cartes produites se présentent sous la forme de tables SIG dans un format conforme au GéoStandard « Bruit dans l'Environnement » version 1.1 publié par la Commission de Validation des données pour l'information spatialisée (COVADIS). Elles sont établies sous le système de référence RGF93 dans la projection Lambert 93. Pour plus de détails, se référer aux métadonnées associées aux cartes de bruit livrées.

Cartes des zones exposées au bruit

Ces cartes également appelées « cartes de type A » représentent pour l'année de référence sous la forme de courbes isophones, les zones exposées à plus de 55dB(A) selon l'indicateur Lden et à plus de 50dB(A) selon l'indicateur Ln, avec un pas de 5 en 5dB(A).

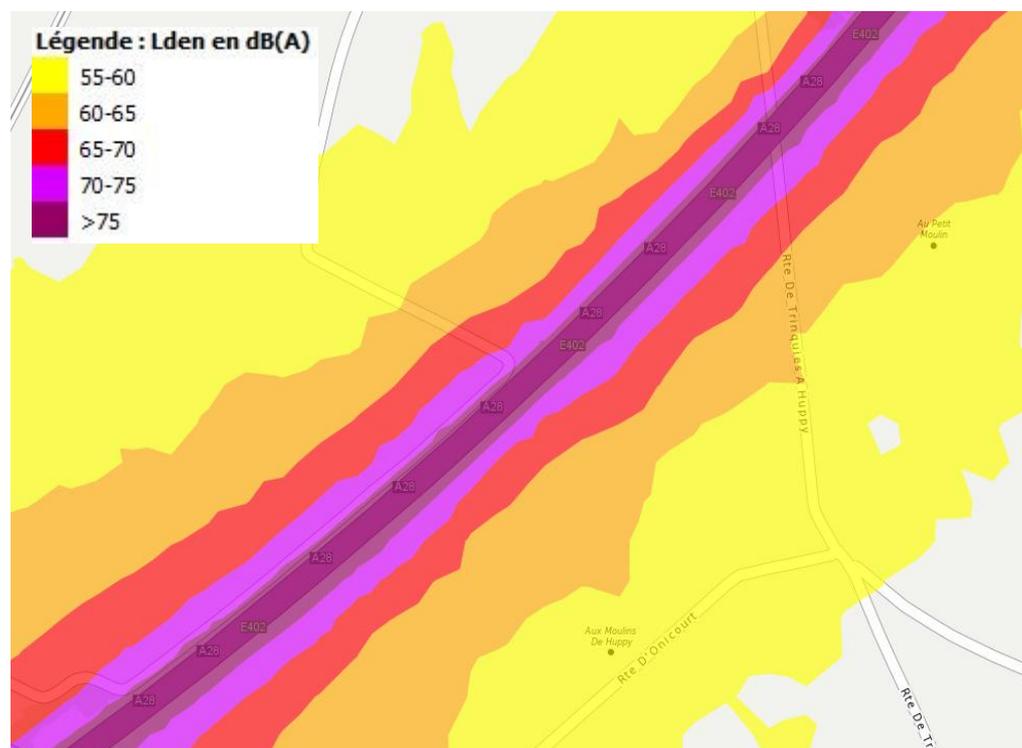


Figure 4: Exemple de carte de type A selon l'indicateur Lden

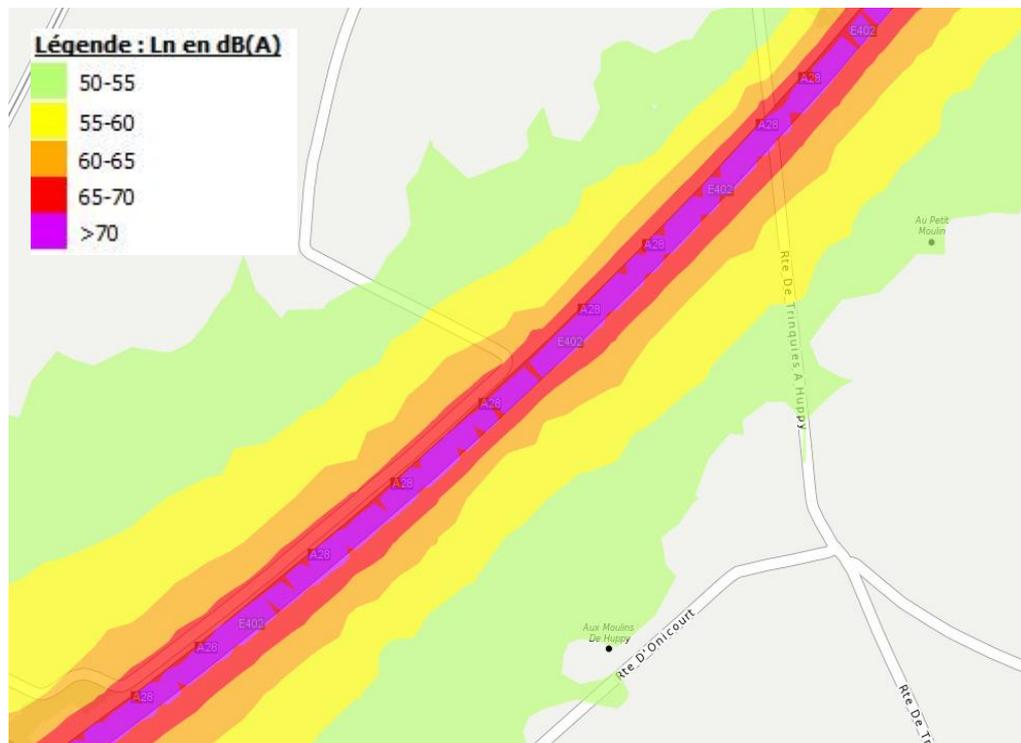


Figure 5 : Exemple de carte de type A selon l'indicateur Ln

Cartes des secteurs affectés par le bruit

Ces cartes également appelées « cartes de type B » représentent les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le Préfet en application de l'article R571-37 du Code de l'Environnement sur le classement sonore des voies.



Figure 6 : Exemple de carte de type B

En accord avec la DDT, ces cartes n'ont pas été réalisées pour cette troisième échéance. Les informations détaillées, ainsi que les cartes et l'arrêté préfectoral concernant le classement sonore des voies sur le département sont consultables sur le site Internet de la Préfecture.

Cartes des zones de dépassement des valeurs limites

Ces cartes également appelées « cartes de type C » représentent les parties de territoires susceptibles de contenir des bâtiments dépassant les valeurs limites mentionnées à l'article L571-6 du Code de l'Environnement et fixées par l'article 7 de l'arrêté du 4 avril 2006.

Pour les routes, les valeurs limites correspondent à un Lden de 68dB(A) et à un Ln de 62dB(A). Ces valeurs limites concernent les bâtiments d'habitation, ainsi que les établissements de soins et de santé ou d'enseignement.

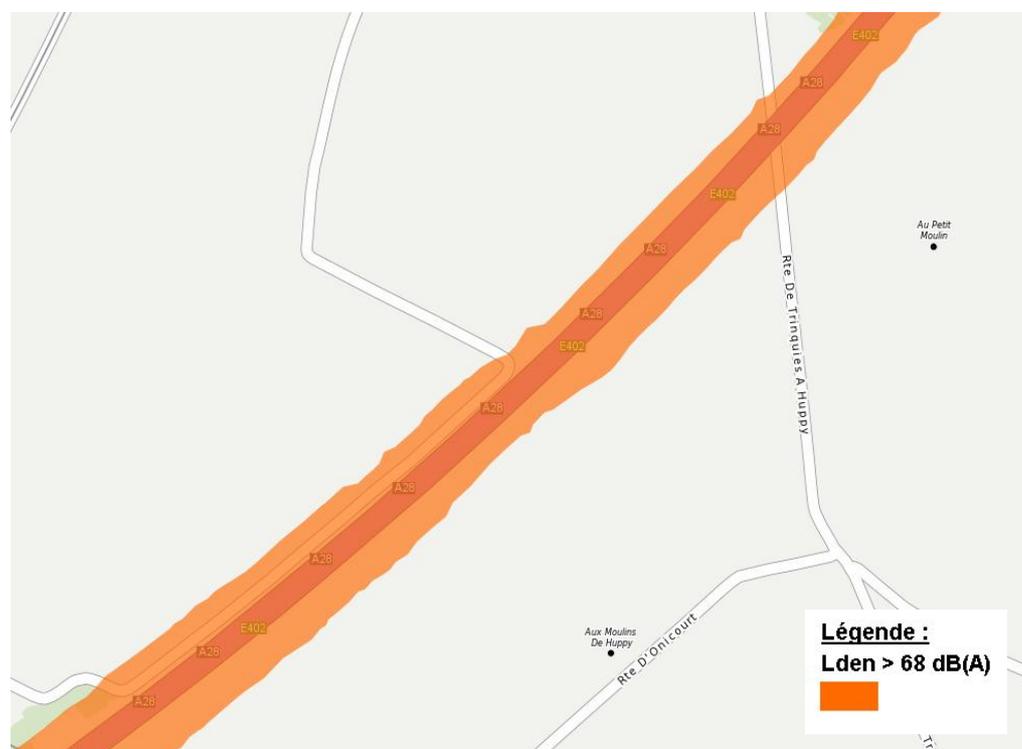


Figure 7 : Exemple de carte de type C selon l'indicateur Lden



Figure 8 : Exemple de carte de type C selon l'indicateur Ln

Cartes des évolutions connues ou prévisibles

Ces cartes également appelées « cartes de type d » représentent les évolutions de niveaux de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence. Cela concerne soit une modification planifiée des sources de bruit, soit tout projet d'infrastructure susceptible de modifier substantiellement les niveaux sonores. Sur les voies concernées du département, aucune évolution connue ou prévisible au sens de la directive n'a été identifiée. Les cartes de ce type sont donc sans objet.

Statistiques d'exposition au bruit

Dénombrement des populations

Les décomptes des populations exposées sont synthétisés dans les tableaux ci-après, pour chacun des indicateurs réglementaires Lden et Ln.

Bien que les chiffres fournis soient des estimations assorties d'une certaine incertitude, les chiffres sont volontairement fournis à la personne près, l'arrondi à la centaine requis par les textes est effectué au moment du rapportage à la Commission Européenne.

La part des itinéraires situés à l'intérieur des agglomérations fait référence au décret du 14 avril 2017. Le département de l'Oise ne compte pas d'agglomération au sens de ce décret.

Exposition des populations - Réseau national non concédé

Itinéraires		Nombre de personnes exposées - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
N_0002	N2	862	217	95	57	31	96
N_0031	N31	5194	1441	908	710	182	1223
N_0324	N324	203	127	51	0	0	0
N_0330	N330	727	324	76	154	0	190
N_1031	N1031	2110	455	60	12	0	12
Itinéraires		Nombre de personnes exposées - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
N_0002	N2	427	167	41	15	14	57
N_0031	N31	3064	1070	845	323	1	408
N_0324	N324	203	57	0	0	0	0
N_0330	N330	907	291	88	134	0	204
N_1031	N1031	993	186	12	0	0	12

Exposition des populations - Réseau départemental

Itinéraires		Nombre de personnes exposées - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
D_0044	D44	45	20	61	0	0	0
D_0053	D53	6	0	0	0	0	0
D_0092	D92	1306	337	249	103	2	88
D_0130	D130	59	16	0	7	0	4
D_0137	D137	127	38	9	1	0	1
D_0162	D162	100	142	112	0	0	0
D_0200	D200	5128	1710	509	55	0	76
D_0201	D201	708	281	3	0	0	0
D_0202	D202	0	0	0	0	0	0
D_0205	D205	0	0	0	0	0	0
D_0330	D330	45	99	41	1	0	1
D_0901	D901	320	115	146	285	55	318
D_0909	D909	488	377	321	171	0	104
D_0915	D915	11	12	2	6	0	4
D_0916	D916	249	252	428	145	0	80
D_0924A	D924A	63	50	46	21	0	15
D_0927	D927	259	72	22	11	0	0
D_0932	D932	124	111	138	0	0	0
D_0932A	D932A	58	148	195	0	0	0
D_0973	D973	19	14	20	0	0	0
D_0981	D981	44	28	59	2	0	2
D_1001	D1001	624	270	563	106	0	91
D_1016	D1016	11513	3299	1811	118	8	594
D_1017	D1017	1090	709	602	1409	0	1147
D_1032	D1032	792	156	113	122	8	98
D_1131	D1131	1226	784	4	149	0	151
D_1324	D1324	92	51	188	0	0	0
D_1330	D1330	437	25	14	2	0	2
Itinéraires		Nombre de personnes exposées - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
D_0044	D44	41	0	0	0	0	0
D_0053	D53	0	0	0	0	0	0
D_0092	D92	566	256	113	12	0	12
D_0130	D130	16	0	7	0	0	0
D_0137	D137	38	9	1	0	0	0
D_0162	D162	156	91	0	0	0	0
D_0200	D200	2100	547	51	5	0	32
D_0201	D201	346	39	0	0	0	0
D_0202	D202	0	0	0	0	0	0
D_0205	D205	0	0	0	0	0	0
D_0330	D330	104	36	1	0	0	0
D_0901	D901	114	191	213	55	0	55
D_0909	D909	323	312	157	0	0	0
D_0915	D915	12	2	6	0	0	0
D_0916	D916	272	422	131	0	0	0
D_0924A	D924A	63	35	16	0	0	0
D_0927	D927	72	22	11	0	0	0
D_0932	D932	120	128	0	0	0	0
D_0932A	D932A	149	194	0	0	0	0
D_0973	D973	10	24	0	0	0	0
D_0981	D981	24	56	2	0	0	0
D_1001	D1001	346	440	189	0	0	0
D_1016	D1016	4902	2363	140	9	0	73
D_1017	D1017	654	578	1450	2	0	2
D_1032	D1032	128	121	88	7	0	7
D_1131	D1131	898	4	149	0	0	43
D_1324	D1324	79	155	0	0	0	0
D_1330	D1330	160	24	2	0	0	2

Exposition des populations - Réseau communal

Itinéraires		Nombre de personnes exposées - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
VC_0001	C1_bouvais	477	103	270	393	0	304
VC_0002	C2_bouvais	290	154	82	0	0	0
VC_0003	C3_bouvais	10	2	3	0	0	0
VC_0004	C4_bouvais	165	62	202	0	0	0
VC_0005	C5_bouvais	76	37	130	7	0	0
VC_0006	C6_bouvais	54	40	19	5	0	0
VC_0007	C7_bouvais	204	82	125	74	0	53
VC_0008	C8_bouvais	375	56	59	144	0	144
VC_0009	C9_bouvais	250	100	235	0	0	0
VC_0010	C10_bouvais	52	90	0	0	0	0
VC_0011	C11_bouvais	24	21	59	72	0	46
VC_0012	C1_crepy-en-valois	17	30	17	154	0	154
VC_0013	C1_senlis	9	4	26	0	0	0

Itinéraires		Nombre de personnes exposées - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
VC_0001	C1_bouvais	158	562	0	0	0	0
VC_0002	C2_bouvais	150	64	11	0	0	0
VC_0003	C3_bouvais	1	3	0	0	0	0
VC_0004	C4_bouvais	166	62	0	0	0	0
VC_0005	C5_bouvais	64	103	0	0	0	0
VC_0006	C6_bouvais	39	21	5	0	0	0
VC_0007	C7_bouvais	73	143	0	0	0	0
VC_0008	C8_bouvais	55	59	144	0	0	0
VC_0009	C9_bouvais	194	165	0	0	0	0
VC_0010	C10_bouvais	25	0	0	0	0	0
VC_0011	C11_bouvais	21	59	72	0	0	0
VC_0012	C1_crepy-en-valois	30	17	154	0	0	0
VC_0013	C1_senlis	26	0	0	0	0	0

Dénombrément établissements sensibles

Le décompte des établissements sensibles exposés au bruit est synthétisé dans les tableaux ci-après, pour chaque indicateur réglementaire Lden et Ln.

Exposition des établissements de soins/santé - Réseau national non concédé

Itinéraires		Nombre d'établissements de soin/santé exposés - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
N_0002	N2	0	0	0	0	0	0
N_0031	N31	1	0	0	0	0	0
N_0324	N324	0	0	0	0	0	0
N_0330	N330	0	0	0	0	0	0
N_1031	N1031	0	0	0	0	0	0

Itinéraires		Nombre d'établissements de soin/santé exposés - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
N_0002	N2	0	0	0	0	0	0
N_0031	N31	1	0	0	0	0	0
N_0324	N324	0	0	0	0	0	0
N_0330	N330	0	0	0	0	0	0
N_1031	N1031	0	0	0	0	0	0

Exposition des établissements de soins/santé - Réseau départemental

Itinéraires		Nombre d'établissements de soin/santé exposés - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
D_0044	D44	0	0	0	0	0	0
D_0053	D53	0	0	0	0	0	0
D_0092	D92	1	0	0	0	0	0
D_0130	D130	0	0	0	0	0	0
D_0137	D137	0	0	0	0	0	0
D_0162	D162	0	0	0	0	0	0
D_0200	D200	0	0	0	0	0	0
D_0201	D201	1	0	0	0	0	0
D_0202	D202	0	0	0	0	0	0
D_0205	D205	0	0	0	0	0	0
D_0330	D330	0	0	0	0	0	0
D_0901	D901	0	0	0	0	0	0
D_0909	D909	0	0	1	0	0	0
D_0915	D915	0	0	0	0	0	0
D_0916	D916	0	0	0	1	0	0
D_0924A	D924A	0	0	0	0	0	0
D_0927	D927	0	0	0	0	0	0
D_0932	D932	0	1	0	0	0	0
D_0932A	D932A	0	0	0	0	0	0
D_0973	D973	0	0	0	0	0	0
D_0981	D981	0	0	0	0	0	0
D_1001	D1001	0	0	0	0	0	0
D_1016	D1016	0	0	1	0	0	0
D_1017	D1017	0	0	0	1	0	0
D_1032	D1032	0	0	0	0	0	0
D_1131	D1131	0	0	0	0	0	0
D_1324	D1324	0	0	0	0	0	0
D_1330	D1330	0	0	0	0	0	0
Itinéraires		Nombre d'établissements de soin/santé exposés - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
D_0044	D44	0	0	0	0	0	0
D_0053	D53	0	0	0	0	0	0
D_0092	D92	0	0	0	0	0	0
D_0130	D130	0	0	0	0	0	0
D_0137	D137	0	0	0	0	0	0
D_0162	D162	0	0	0	0	0	0
D_0200	D200	0	0	0	0	0	0
D_0201	D201	0	0	0	0	0	0
D_0202	D202	0	0	0	0	0	0
D_0205	D205	0	0	0	0	0	0
D_0330	D330	0	0	0	0	0	0
D_0901	D901	0	0	0	0	0	0
D_0909	D909	0	1	0	0	0	0
D_0915	D915	0	0	0	0	0	0
D_0916	D916	0	1	0	0	0	0
D_0924A	D924A	0	0	0	0	0	0
D_0927	D927	0	0	0	0	0	0
D_0932	D932	1	0	0	0	0	0
D_0932A	D932A	0	0	0	0	0	0
D_0973	D973	0	0	0	0	0	0
D_0981	D981	0	0	0	0	0	0
D_1001	D1001	0	0	0	0	0	0
D_1016	D1016	0	1	0	0	0	0
D_1017	D1017	0	1	0	0	0	0
D_1032	D1032	0	0	0	0	0	0
D_1131	D1131	0	0	0	0	0	0
D_1324	D1324	0	0	0	0	0	0
D_1330	D1330	0	0	0	0	0	0

Exposition des établissements de soins/santé - Réseau communal

Itinéraires		Nombre d'établissements de soin/santé exposés - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
VC_0001	C1_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0002	C2_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0003	C3_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0004	C4_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0005	C5_bauvais	0	0	1	0	0	0
VC_0006	C6_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0007	C7_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0008	C8_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0009	C9_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0010	C10_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0011	C11_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0012	C1_crepy-en-valois	0	0	0	0	0	0
VC_0013	C1_senlis	0	0	0	0	0	0
Itinéraires		Nombre d'établissements de soin/santé exposés - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
VC_0001	C1_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0002	C2_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0003	C3_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0004	C4_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0005	C5_bauvais	1	0	0	0	0	0
VC_0006	C6_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0007	C7_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0008	C8_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0009	C9_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0010	C10_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0011	C11_bauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0012	C1_crepy-en-valois	0	0	0	0	0	0
VC_0013	C1_senlis	0	0	0	0	0	0

Exposition des établissements d'enseignement - Réseau national non concédé

Itinéraires		Nombre d'établissements d'enseignement exposés - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
N_0002	N2	1	1	0	0	0	0
N_0031	N31	6	1	0	0	0	0
N_0324	N324	0	0	0	0	0	0
N_0330	N330	0	0	0	0	0	0
N_1031	N1031	3	0	0	0	0	0
Itinéraires		Nombre d'établissements d'enseignement exposés - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
N_0002	N2	1	1	0	0	0	0
N_0031	N31	2	1	0	0	0	0
N_0324	N324	0	0	0	0	0	0
N_0330	N330	0	0	0	0	0	0
N_1031	N1031	1	0	0	0	0	0

Exposition des établissements d'enseignement - Réseau départemental

Itinéraires		Nombre d'établissements d'enseignement exposés - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
D_0044	D44	0	0	0	0	0	0
D_0053	D53	0	0	0	0	0	0
D_0092	D92	0	0	2	0	0	0
D_0130	D130	0	0	0	0	0	0
D_0137	D137	0	0	0	0	0	0
D_0162	D162	0	1	0	0	0	0
D_0200	D200	4	2	0	0	0	0
D_0201	D201	0	1	0	0	0	0
D_0202	D202	0	0	0	0	0	0
D_0205	D205	0	0	0	0	0	0
D_0330	D330	0	2	0	0	0	0
D_0901	D901	1	0	0	0	0	0
D_0909	D909	0	0	1	0	0	0
D_0915	D915	1	0	0	0	0	0
D_0916	D916	0	0	0	0	0	0
D_0924A	D924A	0	0	0	0	0	0
D_0927	D927	0	0	1	0	0	0
D_0932	D932	1	0	0	0	0	0
D_0932A	D932A	0	0	0	0	0	0
D_0973	D973	0	0	0	0	0	0
D_0981	D981	0	0	0	0	0	0
D_1001	D1001	0	0	0	0	0	0
D_1016	D1016	8	7	3	1	0	3
D_1017	D1017	0	0	1	0	0	0
D_1032	D1032	0	0	0	0	0	0
D_1131	D1131	0	2	0	0	0	0
D_1324	D1324	0	0	0	0	0	0
D_1330	D1330	0	0	0	0	0	0
Itinéraires		Nombre d'établissements d'enseignement exposés - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
D_0044	D44	0	0	0	0	0	0
D_0053	D53	0	0	0	0	0	0
D_0092	D92	0	2	0	0	0	0
D_0130	D130	0	0	0	0	0	0
D_0137	D137	0	0	0	0	0	0
D_0162	D162	1	0	0	0	0	0
D_0200	D200	3	0	0	0	0	0
D_0201	D201	1	0	0	0	0	0
D_0202	D202	0	0	0	0	0	0
D_0205	D205	0	0	0	0	0	0
D_0330	D330	2	0	0	0	0	0
D_0901	D901	0	0	0	0	0	0
D_0909	D909	1	0	0	0	0	0
D_0915	D915	0	0	0	0	0	0
D_0916	D916	0	0	0	0	0	0
D_0924A	D924A	0	0	0	0	0	0
D_0927	D927	0	1	0	0	0	0
D_0932	D932	0	0	0	0	0	0
D_0932A	D932A	0	0	0	0	0	0
D_0973	D973	0	0	0	0	0	0
D_0981	D981	0	0	0	0	0	0
D_1001	D1001	0	0	0	0	0	0
D_1016	D1016	4	3	1	0	0	1
D_1017	D1017	0	1	0	0	0	0
D_1032	D1032	0	0	0	0	0	0
D_1131	D1131	2	0	0	0	0	0
D_1324	D1324	0	0	0	0	0	0
D_1330	D1330	0	0	0	0	0	0

Exposition des établissements d'enseignement - Réseau communal

Itinéraires		Nombre d'établissements d'enseignement exposés - Lden					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...[[68-...[
VC_0001	C1_beauvais	0	1	3	2	0	1
VC_0002	C2_beauvais	1	0	3	0	0	0
VC_0003	C3_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0004	C4_beauvais	1	0	0	0	0	0
VC_0005	C5_beauvais	1	0	0	0	0	0
VC_0006	C6_beauvais	0	1	0	0	0	0
VC_0007	C7_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0008	C8_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0009	C9_beauvais	0	0	1	0	0	0
VC_0010	C10_beauvais	0	2	0	0	0	0
VC_0011	C11_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0012	C1_crepy-en-valois	0	0	0	0	0	0
VC_0013	C1_senlis	0	0	0	0	0	0

Itinéraires		Nombre d'établissements d'enseignement exposés - Ln					
Nom 2012	Nom GéoStandard	[50-55[[55-60[[60-65[[65-70[[70-...[[62-...[
VC_0001	C1_beauvais	2	4	0	0	0	0
VC_0002	C2_beauvais	0	2	1	0	0	0
VC_0003	C3_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0004	C4_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0005	C5_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0006	C6_beauvais	1	0	0	0	0	0
VC_0007	C7_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0008	C8_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0009	C9_beauvais	0	1	0	0	0	0
VC_0010	C10_beauvais	1	0	0	0	0	0
VC_0011	C11_beauvais	0	0	0	0	0	0
VC_0012	C1_crepy-en-valois	0	0	0	0	0	0
VC_0013	C1_senlis	0	0	0	0	0	0

Estimation des superficies exposées

Les décomptes des surfaces exposées sont synthétisés dans les tableaux ci-après. Ce décompte est effectué uniquement pour l'indicateur Lden. Les superficies calculées englobent les surfaces occupées par des bâtiments mais excluent les plates-formes des infrastructures.

Surfaces exposées - Réseau national non concédé - Lden

Itinéraires		Surfaces exposées - en km ²		
Nom 2012	Nom GéoStandard	> 55 dB(A)	> 65 dB(A)	> 75 dB(A)
N_0002	N2	20,66	4,16	0,8
N_0031	N31	50,66	9,48	1,53
N_0324	N324	1,2	0,2	0
N_0330	N330	13,9	3	0,2
N_1031	N1031	4,49	0,82	0,13

Surfaces exposées - Réseau départemental - Lden

Itinéraires		Surfaces exposées - en km ²		
Nom 2012	Nom GéoStandard	> 55 dB(A)	> 65 dB(A)	> 75 dB(A)
D_0044	D44	0,5	0,2	0
D_0053	D53	0,3	0,2	0
D_0092	D92	2,3	0,6	0
D_0130	D130	0,8	0,3	0
D_0137	D137	0,4	0,2	0
D_0162	D162	0,5	0,2	0
D_0200	D200	13,91	2,92	0,26
D_0201	D201	3,69	0,54	0,06
D_0202	D202	0,3	0,1	0
D_0205	D205	0,3	0,1	0
D_0330	D330	0,2	0,1	0
D_0901	D901	3,2	1,2	0
D_0909	D909	0,5	0,2	0
D_0915	D915	1,3	0,6	0
D_0916	D916	1,7	0,6	0
D_0924A	D924A	0,9	0,3	0
D_0927	D927	0,2	0,1	0
D_0932	D932	0,4	0,1	0
D_0932A	D932A	0,5	0,2	0
D_0973	D973	0,7	0,3	0
D_0981	D981	0,3	0,1	0
D_1001	D1001	5,2	1,8	0
D_1016	D1016	19,94	4,28	0,63
D_1017	D1017	3,6	1,5	0
D_1032	D1032	7,6	2,1	0,1
D_1131	D1131	1,9	0,34	0,07
D_1324	D1324	0,1	0	0
D_1330	D1330	6,38	1,27	0,27

Surfaces exposées - Réseau communal - Lden

Itinéraires		Surfaces exposées - en km ²		
Nom 2012	Nom GéoStandard	> 55 dB(A)	> 65 dB(A)	> 75 dB(A)
VC_0001	C1_bauvais	0,77	0,34	0
VC_0002	C2_bauvais	0,32	0,09	0
VC_0003	C3_bauvais	0,03	0,01	0
VC_0004	C4_bauvais	0,28	0,1	0
VC_0005	C5_bauvais	0,1	0,03	0
VC_0006	C6_bauvais	0,43	0,16	0
VC_0007	C7_bauvais	0,1	0,05	0
VC_0008	C8_bauvais	0,12	0,06	0
VC_0009	C9_bauvais	0,06	0,02	0
VC_0010	C10_bauvais	0,04	0,01	0
VC_0011	C11_bauvais	0,04	0,02	0
VC_0012	C1_crepy-en-valois	0,01	0,01	0
VC_0013	C1_senlis	0,03	0,01	0

Conclusion

Le présent rapport constitue le résumé non technique de l'étude sur la cartographie du bruit des infrastructures routières non concédées du département de l'Oise. Il fait état de l'exposition des populations, des établissements sensibles et des surfaces de territoire au bruit des routes.

Après avoir été arrêtés par le Préfet, les résultats de cette étude doivent être publiés, transmis à la Commission Européenne et mis à la disposition du public au siège de l'autorité compétente, à savoir la Préfecture.

Ces résultats constituent des éléments de diagnostic préalables à l'établissement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). À ce titre, ils doivent être transmis aux autorités compétentes en charge de l'établissement de ces plans.

Connaissance et prévention des risques – Développement des infrastructures – Énergie et climat – Gestion du patrimoine d'infrastructures – Impacts sur la santé – Mobilités et transports – Territoires durables et ressources naturelles – Ville et bâtiments durables

Cerema Nord-Picardie

44 ter, rue Jean Bart - CS 20 275 - 59019 Lille Cedex

Tél : +33 (0)3 20 49 60 00 – fax : +33 (0)3 20 53 15 25

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public - Siret 130018310 00016 - TVA Intracommunautaire : FR 94 130018310 www.cerema.fr